

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

Personne morale accréditée TÜV SÜD AMERICA INC.

Nom de la personne-ressource : Barry Quinlan

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 401 Edgewater Place, #Suite 500
Wakefield, MA, 01880
U.S.A

Téléphone : 978 573-2500

Télécopieur : 978 977-0182

Site Web : tuvsud.com

Courriel : barry.quinlan@tuvsud.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06009
Normes d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Normes d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection, v6 2022-05-27
Sous-programmes d'accréditation	I. Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique II. Évaluation à pied d'œuvre des appareils et systèmes électromédicaux
Accréditation initiale	2005-08-05
Accréditation la plus récente	2024-04-05
Accréditation valide jusqu'au	2025-11-01

Établissements fixes supplémentaires

Les activités d'inspection menées par l'entité juridique susmentionnée dans les établissements suivants sont comprises dans l'accréditation :

Établissement	Pays	Adresse	Ville
B	<i>Canada</i>	11 Gordon Collins Drive, Gormley, Ontario L0H 1G0, Canada	Gormley
C	<i>Germany</i>	TÜV SÜD Product Service GmbH Daimlerstraße 40 60314 Frankfurt am Main	Frankfurt

Type d'exigences selon l'organisme d'inspection

La norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, à l'annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, type A, correspond le plus au type d'opérations exploitées par cet organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. Ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. Un organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets qu'il inspecte. Un organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique séparée agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf lorsque les propriétaires n'ont pas la capacité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, hormis lorsqu'ils exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) relever directement du même niveau supérieur de management, sauf lorsque cela ne peut pas influencer le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent influencer les résultats d'une inspection.

Portée d'accréditation

I : Programme d'équipements électriques

Programme de base	SPE-1000 Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale
--------------------------	--

Normes d'inspection	SPE-1000: Guide d'évaluation de l'appareillage électrique à pied d'œuvre Code canadien de l'électricité
Étiquette d'inspection	<i>L'étiquette présentée ci-dessus est conforme à CSA-SPE-1000 et valide en date du 2018-04-01.</i> <i>Produit inspecté selon CSA-SPE-1000 avant le 2010-04-01 étiqueté conformément à CSA SPE-1000 comme suit :</i>
Établissements	A-B-C
Portée d'accréditation	Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur l'appareillage et les systèmes électriques selon ce qui est stipulé dans le domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale de l'appareillage électrique, à l'exclusion des produits suivants : a) fils électriques et câbles b) dispositifs de câblage c) appareils pour emplacement dangereux d) appareillage et systèmes électromédicaux e) composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteries f) appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46kV g) monte-personne, ascenseurs et monte-charge, aides à monter et autres semblables (à l'exception des panneaux de commande); et

	h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone). *L'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale s'applique uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité, Première partie.
--	---

II : Programme d'appareillages électromédicaux

Programme de base	SPE-3000 Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale
Normes d'inspection	SPE-3000: Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage et des systèmes électromédicaux Code canadien de l'électricité
Étiquette d'inspection	 <i>L'étiquette présentée ci-dessus est conforme à CSA-SPE-3000 et valide en date du 2016-06-30.</i>
Établissements	B
Portée d'accréditation	Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur les appareils électromédicaux (AEM) et les systèmes électromédicaux (SEM)⁺ selon ce qui est stipulé : Selon le domaine d'application du code modèle CSA SPE-3000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/l'inspection spéciale de l'appareillage et des systèmes électromédicaux, mais excluant les catégories de produits suivantes pour l'instant : a) appareils cosmétiques et hygiéniques b) appareils et systèmes à rayonnement X c) appareils d'IRM et de tomodensitométrie; et d) appareils à laser. ⁺ Pour les définitions d'appareil électromédical (AEM) et de système électromédical (SEM), se reporter à la section 3 Définitions du SPE-3000.

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation remis par le Conseil canadien des normes (CCN) à TÜV SÜD AMERICA INC. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn-scc.ca.

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2025-07-02